

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 26 novembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/11/26-6/02

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme
Rapporteur : CAPARROY Bertrand

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : BALLOT Jacques

OBJET : Avenant à la convention pluriannuelle de partenariat 2007-2012 entre le Département et la ville de Provins pour la restauration de monuments historiques.

Cet avenant a pour objet d'actualiser le programme de restauration des monuments de Provins soutenu par le Département. Il porte sur :

- la restauration extérieure de la salle capitulaire du prieuré Saint-Ayoul ;
- l'adaptation de l'étude préalable pour l'ouverture au public du chevet de l'église Saint-Ayoul ;
- la restauration et la mise en sécurité d'un tronçon de remparts situés au nord de la tour S.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/14 en date du 29 juin 2007, relative à la convention pluriannuelle entre le Département et la ville de Provins, pour la restauration de monuments historiques 2007-2012,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet d'avenant, joint en annexe de la présente délibération, permettant d'actualiser le programme de restauration :

- la restauration extérieure de la salle capitulaire du prieuré Saint-Ayoul ;
- l'adaptation de l'étude préalable pour l'ouverture au public du chevet de l'église Saint-Ayoul ;
- la restauration et la mise en sécurité d'un tronçon de remparts situés au nord de la tour S.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer l'avenant à la convention de partenariat entre le Département et la Ville de Provins, au nom du Conseil général.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ